

Personnes présentes

Voir feuille d'émargement

B ANDRIEUX / CEREG - maître d'œuvre, L POINSOT et S AMBROSINO / Chambre d'agriculture, assistant au maître d'ouvrage
Ms Thierry CLOSSON, Remy GRATIOT, Sébastien GRATIOT, Jean-Marc CHARPENTIER, Nicolas GRATIOT, Benoît CLOSSON, Patrice MANTEL / groupe de travail

Contexte du projet et de la réunion

En introduction, Thierry CLOSSON et le groupe de travail présentent le contexte de cette réunion et du projet.

Depuis plusieurs années, le groupe de travail accompagne la commune de Saulchery dans sa réflexion d'un projet d'aménagements hydrauliques du coteau. Le groupe de travail a souhaité faire un retour auprès des exploitants et propriétaires viticoles de Saulchery pour présenter le projet et intégrer leurs demandes dans sa mise en œuvre future.

Thierry CLOSSON rappelle également le besoin d'apporter une réponse collective de la profession viticole face aux phénomènes récurrents de coulées de boue, que ce soit pour la sécurité des riverains ou pour l'image de l'appellation Champagne. L'absence d'aménagements conséquents depuis 1991 et, par la même, l'absence de cotisation amplifie le besoin d'intervenir aujourd'hui.

Mise en œuvre du projet

Voir diaporama Chambre d'agriculture de l'Aisne

Le projet d'aménagements hydraulique porté par la commune de Saulchery vise à limiter l'impact des inondations par coulées de boue, telles celles subies en 2009, 2013, etc. Il a ainsi été construit à l'échelle du bassin versant. Depuis 2012, la conception de plus en plus fine du projet a nécessité de franchir plusieurs étapes d'études. Le groupe de travail, les financeurs et les services de l'Etat étaient associés à la validation de chacune d'entre elles.

La dernière étape de conception est celle présentée le 14 mars 2018. La réalisation des travaux ne sera pas immédiate puisqu'il est nécessaire auparavant de conventionner avec les exploitants et propriétaires impactés par un aménagement, de choisir une entreprise et d'obtenir l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et d'intérêt général de l'opération.

Description du projet

Voir rapport projet établi par CEREG

Le coteau peut être divisé en 5 sous bassins versants, dont le fonctionnement hydraulique est indépendant. Ainsi, les travaux peuvent si besoin être menés séparément.

Le projet prévoit notamment la création de chaussées béton pour diriger les ruissellements vers des bassins de tamponnement en amont du village, à créer ou à améliorer. Le remplacement et l'installation de nouvelles canalisations, dont certaines chez des riverains, permettront l'évacuation des eaux vers la plaine.

A noter que chaque propriétaire et exploitant concerné par l'emprise d'un ouvrage sera rencontré pour recueillir son accord en tenant compte des contraintes d'exploitation ou d'occupation du sol.

Coût du projet

Voir diaporama Chambre d'agriculture de l'Aisne

Le coût total du projet (études, acquisition, travaux) est estimé à 2,6 M€. Son financement est envisagé par l'appel de cotisation auprès des propriétaires viticoles (52% du coût total), la participation de la commune (17%), et l'obtention de subventions du Comité Champagne et Agence de l'Eau (31%). L'obtention incertaine des Fonds Barnier permettrait d'alléger le montant restant à la charge de la commune et des propriétaires.

La réalisation du projet peut être envisagée en une seule fois (réalisation des travaux sur 2 ans et remboursement de l'emprunt sur plusieurs années) ou par phases du fait de l'indépendance hydraulique des 6 sous bassins versants. Il est envisagé que toute la zone AOC figure dans le périmètre de la Déclaration d'Intérêt Général, sans appel de cotisation sur les propriétés bâties et jardin. Au sein de l'AOC, un coefficient 1 sera attribué aux parcelles plantées, un coefficient 0,2 pour les parcelles en friche ou arrachées sans replantation immédiate.

Plusieurs simulations ont été présentées, avec leur répercussion sur l'estimation de la cotisation qui sera appelée au propriétaire :

- Réalisation globale du projet – coût total de 2,6 M€ - cotisation estimée à 777€/ha/an sur 20 ans
- Réalisation de 2 secteurs seulement – coût de 1,2 M€ - cotisation estimée à 673 €/ha/an sur 10 ans
- Réalisation de 3 secteurs seulement – coût de 1,9 M€ - cotisation estimée à 724 €/ha/an sur 15 ans

Un vote indicatif à main levée sur l'ampleur du projet à lancer laisse transparaître une volonté de résoudre complètement les dysfonctionnements hydrauliques sur Saulchery avec la réalisation complète du projet et par conséquent un appel de cotisation sur 15 à 20 ans.